

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 Avril 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 30 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, CIRETTE Laurent, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FRERET Annabel, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, THIRIET Pierre.

Absents: HADJ-DAHMANE Bouamra, FILLATRE François, HANGUEHARD Claudine, TOURNÉ Murielle

Pouvoir de : FILLATRE François à AUBINAIS Pierre, HADJ-DAHMANE Bouamra à HARNIST Patricia, TOURNÉ Murielle à FERQUIN Olivier.

Secrétaire de séance : JIMONET Thierry.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Mars 2010
- 2) Vente du camping de l'île Adeline
- 3) Modification des statuts de la CASE
- 4) Adhésion au collectif pour la défense de la Poste
- 5) Tarifs 2010 du Centre de loisirs
- 6) Achat d'un véhicule
- 7) Informations et questions diverses

1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Mars 2010.

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 Vente du camping de l'île Adeline

Monsieur le Maire fait l'historique du camping de l'île Adeline. Après l'Association de Gestion de l'île Adeline, le camping a été repris par la société "STL Loisirs" par délégation de service public, la commune étant propriétaire.

La redevance annuelle perçue par la commune s'élève à 14 000,00 euros. Les sanitaires, le réseau électrique et le réseau d'eau ont besoin d'être remis aux normes et des travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont nécessaires.

Lors du précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité de vendre le camping. La gestion du camping a été reprise au 1^{er} Avril 2010 par la SARL "LES FLOTS DE LA SEINE". Cette société souhaite acheter le camping pour pouvoir investir et faire les travaux nécessaires à la remise aux normes.

Au regard du Plan d'Occupation des Sols, le terrain est situé et restera en zone de loisirs.

En Novembre 2008, le service des domaines, organisme chargé de l'estimation des équipements publics, a évalué le camping à 130 000€.

La redevance ne couvrira pas les investissements à faire. Il faudrait augmenter les impôts pour financer la différence. Il est proposé de vendre le camping au prix de 220 000€.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRAËT Pierre, dans le public, qui souhaite savoir si le terrain pourrait être vendu pour autre chose qu'un camping.

M. le Maire précise que c'est une zone de loisirs au Plan d'occupation des Sols et restera comme tel. L'avis des domaines est valable un an.

Le conseil municipal a approuvé le principe de la vente du camping municipal à la SARL « LES FLOTS DE LA SEINE » ou toute personne morale qui lui serait substituée, a accepté les termes de l'avenant, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Une nouvelle délibération doit formaliser l'autorisation du conseil sur les actes relatifs à la vente du camping municipal.

Le conseil municipal, vu le rapport du Maire, à l'unanimité, **ACCEPTE** de vendre le camping de l'île Adeline au prix de 220 000 € TTC à la SARL "Les Flots de la Seine" ou toute personne morale qui lui serait substituée,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel à un géomètre pour réaliser un plan de bornage, **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget 2010, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier, **RÉSILIE** la convention de délégation du camping de l'île Adeline dès lors qu'un acte de vente définitif sera signé et que le montant de la recette sera perçu.

3 Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors du conseil communautaire du 1er avril 2010 a délibéré favorablement pour faire transférer des communes vers la Communauté d'agglomération la compétence ZDE dévolue aux communes en l'intégrant dans le cadre des compétences facultatives sous le libellé "Création de Zone(s) de Développement Eolien" et ce afin de permettre la création sur son territoire de Zone(s) de Développement Eolien (ZDE).

M. AUBINAIS précise que le projet se situerait sur Vironvay, Heudebouville, Montaure et Tostes. A Poses ce serait impossible puisque un couloir de défense aérien passe à Poses. Les communes ont un droit de veto et les éoliennes sont soumises au permis de construire.

M. le Maire rappelle également aux membres du conseil que la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors du conseil communautaire du 29 avril 2010, a délibéré favorablement pour faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

- **Construction, aménagement, entretien et gestion des nouveaux centres aquatiques à compter du 29 avril 2010**

M. le Maire, précisant que l'ensemble des conseils municipaux des communes membres doit se prononcer sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération, invite le conseil municipal à délibérer.

Une étude d'opportunité a constaté un manque de piscines sur le territoire de la CASE. Il faudrait une nouvelle piscine sur Louviers et sur Pont de l'Arche et réhabiliter celle de Val de Reuil. Des discussions ont eu lieu entre les élus de la CASE, car ils ne voulaient pas que la compétence culturelle revienne à l'agglomération.

M. FERQUIN demande des précisions. Dans le futur, les petites communes seront moins représentées au sein de la CASE. L'investissement pour la création ou réhabilitation est très important et les communes les plus grandes voudront obtenir l'équipement sur leur territoire.

M. AUBINAIS précise qu'il y a un manque d'équipement et que les piscines ne sont plus financées par les communes, seulement par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

M. FERQUIN souhaite savoir comment cela se passe si les communes votent contre la modification des statuts pour cette compétence.

M. PIEDNOEL répond que s'il n'y a pas les 2/3 des communes qui approuvent ou N communes qui approuvent représentant les 2/3 de la population de la Communauté, il n'y a pas élargissement de compétences.

M. FERQUIN dit qu'en clair il s'agit de voter pour ou contre la création future des piscines. Car si le vote est contre, il ne pourra plus y avoir de piscines puisque les communes ne peuvent pas financer. Donc on vote pour un projet dont on ne connaît pas le coût.

DÉCISION - Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

VU l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la fixation du périmètre, à la création de l'établissement et au transfert des compétences

VU l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert des compétences facultatives

VU les délibérations du conseil communautaire n°10-70 en date du 1er avril 2010 et n°10-97 en date du 29 avril 2010

DONNE à l'unanimité un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

- **Création de Zone(s) de Développement Eolien**

DONNE un avis favorable (Pour : 9 Abstention : 5) sur l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé :

- **Construction, aménagement, entretien et gestion des nouveaux centres aquatiques à compter du 29 avril 2010.**

DIT que la modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseils municipaux de chaque commune membre.

M. PIEDNOËL précise que la CASE a des efforts de communication à faire, car le vote du conseil municipal prouve que cela mérite des explications.

4 Adhésion au collectif de défense de la Poste

M. AUBINAIS explique au conseil qu'aucune fermeture de la Poste n'est prévue pour le moment. Une association s'est créée à Boissey le Chatel, le siège social est à la Mairie et a pour le moment une quinzaine de communes adhérentes.

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 Avril 2010

Cette association a pour objet de défendre les communes et les usagers contre les diminutions d'heures d'ouverture aux usagers et les fermetures abusives des guichets ainsi que les différents fonctionnements.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** d'adhérer au Collectif, les statuts, d'acquitter la cotisation d'un euro symbolique.

5 Tarifs 2010 du Centre de Loisirs

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du centre de loisirs été comme suit : Prix journalier : 07h30-18h30

TARIF JOURNALIER EN EUROS, GOUTER INCLUS

RESSOURCE MENSUELLE DU MENAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916€	2,42	1,98	1,54
916 à 1 220€	3,41	2,86	2,20
1 221 à 1 463€	4,29	3,41	2,64
1 464 à 1 677€	5,06	4,18	3,19
1 678 à 1 982€	5,91	4,73	3,63
1 982 à 2 287€	6,74	5,23	3,99
2 288 à 2 591€	7,56	5,91	4,26
2 440 à 2 896€	8,39	6,60	4,68
2 897 à 3 201€	9,21	7,15	5,09
3 202 à 3 506€	10,04	7,84	5,50
3 507 à 3 811€	11,00	8,39	5,91
3 812 à 4 116€	11,83	9,08	6,32
4 117 à 4 221€	12,65	9,76	6,71
+ de 4 222€	13,48	10,45	7,15

TARIF JOURNALIER EN EUROS, REPAS ET GOUTER INCLUS

RESSOURCE MENSUELLE DU MENAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916€	4,82	4,38	3,94
916 à 1 220€	5,81	5,26	4,60
1 221 à 1 463€	6,69	5,81	5,04
1 464 à 1 677€	7,46	6,58	5,59
1 678 à 1 982€	8,31	7,13	7,03
1 982 à 2 287€	9,14	7,63	6,39
2 288 à 2 591€	9,96	8,31	6,66
2 440 à 2 896€	10,79	9,00	7,08
2 897 à 3 201€	11,61	9,55	7,49
3 202 à 3 506€	12,44	10,24	7,90
3 507 à 3 811€	13,40	10,79	8,31
3 812 à 4 116€	14,23	11,48	8,72
4 117 à 4 221€	15,05	12,16	9,11
+ de 4 222€	15,88	12,45	9,55

TARIF EXTERIEUR : 17 Euros la journée, repas et goûter compris

TARIF à la demi-journée en euros, sans goûter ni repas (matin)

RESSOURCE MENSUELLE DU MENAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916€	1,06	0,81	0,56
916 à 1 220€	1,69	1,31	0,93
1 221 à 1 463€	2,19	1,69	1,19
1 464 à 1 677€	2,69	2,06	1,50
1 678 à 1 982€	3,19	2,44	1,75
1 982 à 2 287€	3,69	2,75	2,19
2 288 à 2 591€	4,19	3,19	2,30
2 440 à 2 896€	4,69	3,56	2,44

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 Avril 2010

2 897 à 3 201€	5,19	3,94	2,69
3 202 à 3 506€	5,69	4,31	2,94
3 507 à 3 811€	6,25	4,69	3,19
3 812 à 4 116€	6,75	5,06	3,44
4 117 à 4 221€	7,25	5,88	3,69
+ de 4 222€	7,75	5,94	3,94

TARIF à la demi-journée en euros, avec goûter

RESSOURCE MENSUELLE DU MENAGE	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS
- de 916€	1,56	1,31	1,06
916 à 1 220€	2,19	1,81	1,43
1 221 à 1 463€	2,69	2,19	1,69
1 464 à 1 677€	3,19	2,56	2,00
1 678 à 1 982€	3,69	2,94	2,25
1 982 à 2 287€	4,19	3,25	2,69
2 288 à 2 591€	4,69	3,69	2,80
2 440 à 2 896€	5,19	4,06	2,94
2 897 à 3 201€	5,69	4,44	3,19
3 202 à 3 506€	6,19	4,81	3,44
3 507 à 3 811€	6,75	5,19	3,69
3 812 à 4 116€	7,25	5,56	3,94
4 117 à 4 221€	7,75	6,38	4,19
+ de 4 222€	8,25	6,44	4,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, POUR : 13 ABSTENTION : 1, **FIXE** les tarifs ci-dessus pour le centre de loisirs été

6 Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'achat du véhicule Renault Kangoo immatriculé 610 YC 27, a été inscrit au budget primitif 2010. Cette acquisition est nécessaire pour remplacer le véhicule C15 affecté au service technique. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCÉPTE** l'acquisition du véhicule Renault Kangoo immatriculé 610YC27, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier, **DIT** que les dépenses en résultant sont imputées sur le budget primitif 2010,

7 Informations et questions diverses

A) Dates à retenir

Samedi 1 et Dimanche 2 Mai		Foire à Tout	Place de la République
Dimanche 16 Mai	14H00	Loto des Anciens	Salle Marcel Niquet
Samedi 22 et Dimanche 23 Mai		Cirque Marlon Hart	Parking du Camping
Dimanche 23 Mai		Fête de la Nature de Michèle RATEL	Atelier
Vendredi 28 Mai	19H00	Conseil Municipal	Mairie
Samedi 5 Juin	15H00	Fête des mères et des pères : Anciens	Salle Marcel Niquet
Dimanche 6 Juin		Fête de la Peinture	Chemin du Halage
Mardi 22 Juin	18H30	Conseils municipaux enfants	Mairie
Vendredi 25 Juin	18H00	Fête de l'école	Ecole
Samedi 26 Juin		Feu de la St Jean	
Dimanche 27 Juin		L'Eure d'été de Michèle RATEL	Atelier

A 20 heures 35, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS